

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 7 mai 2026

**Date de la
convocation**
29/04/2026

Date d'affichage
29/04/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2026-41

Pour : 21
Contre :
Abstention :

Publication ou
notification
du :

19 MAI 2026



Le sept de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 20 – ANTY Olivier, APPOLONUS Véronique, BENITEZ Pascal, BERNIOT Cécile, BIDI SINDA Maeck Garel, CAFFIN Mickael, DEVISE Aurelia, DUCKMAN Denis, DUCKMAN Sébastien, FRITSCH Morgane, GIRARD Marilyne, LACOSTE Stéphane, LE GUILLOU Isabelle, LEONARD Dany, MALINGRE Michel, MEYFROODT Nicolas, PORTIER Alexandre, SOLLET Céline, TAGUAY Nicolas, WARNER Sylvia

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2–ESNEULT Alexis, JULES Dorothee,

Absents donnant pouvoir : 1– ORLUC Sandra à MALINGRE Michel,

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Isabelle

OBJET: Renouvellement des membres du comité « Ressources Humaines »

Le Maire propose à l'assemblée de désigner les membres du comité « Ressources Humaines ».

Les membres de ce comité sont habilités à traiter des questions d'ordre général concernant le personnel communal. Ils peuvent par exemple en amont des décisions prises en conseil municipal :

- étudier les propositions de création ou suppression de poste,
 - participer à la mise en place d'un plan de formation,
 - étudier les systèmes de protection sociale complémentaire des agents,
 - étudier le cadre général du régime indemnitaire lorsque celui-ci est révisé,
- (cette liste n'est pas exhaustive)

Ils peuvent également être sollicités pour participer à des jurys de recrutement,

Le Maire propose de fixer à 6 le nombre de membres du comité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 095-219500584-20260507-2026_41_01-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, DÉSIGNE au comité Ressources Humaines :

- M. Nicolas TAGUAY
- Mme Isabelle LE GUILLOU
- M. Stéphane LACOSTE
- Mme Aurelia DEVISE
- Mme Véronique APPOLONUS
- M. Nicolas MEYFROODT

Fait à Bernes sur Oise, le 7/5/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

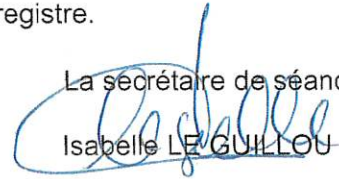
Le Maire,

Olivier ANTY



La secrétaire de séance

Isabelle LE GUILLOU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.